



Rumilly, le 21 novembre 2014

➤ Décision du Maire

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil
Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités
territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics

Objet : Accord cadre multi-attributaire n°2013-01 pour la fourniture de matériels électriques courant fort et courant faible pour l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux de la Ville de Rumilly – Attribution du marché subséquent n°45.

Décision n° : 2014-172

Nos réf. : PB/DC/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 28 et 76,

VU la délibération en date du 10 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, modifiée par délibération du 28 mai 2009,

VU la décision du Maire en date du 11 juillet 2013 transmise en préfecture le 12 juillet 2013 par laquelle l'accord cadre est attribué aux sociétés suivantes :

- Société AMELEC (74600 SEYNOD)
- Agence REXEL (74601 SEYNOD)
- SAS YESS CEF (74960 CRAN GEVRIER)

pour un montant maximum de 60 000 € H.T. annuels,

CONSIDERANT la remise en concurrence des 3 titulaires de l'accord cadre,

DECIDE

Article 1 :

Le marché subséquent n° 45 relatif à la fourniture de matériels électriques courant fort et courant faible pour l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux de la Ville de Rumilly est attribué à la société SAS YESS CEF, pour un montant de 1 469,93 € HT.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Accusé de réception - Préfecture Haute-Savoie

074-217402254-20141121-2014-172-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2014

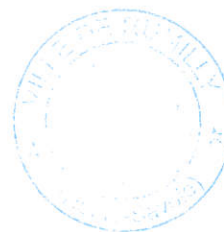
Publié le : 24/11/2014

Le Maire,

P. BECHET

Le Maire,

Pierre BECHET



ACCORD CADRE multi attributaires n°AC 2013-01

Fournitures de matériels électriques - courants forts/courants faibles pour les bâtiments communaux

04/11/2014

MARCHE SUBSEQUANT N°

45

Date de consultation: 04/11/2014
Date de remise des offres 06/11/2014

1 ANALYSE DES OFFRES

Fournitures électriques pour:

Parking MAIRIE, Bouldrome, Ecole Prés Riants,
Service Nettoyage, CTM, Quai des Arts, CTM, Presbytère
OSCAR, Gym. Monéry, Gym Champ du Comte Mais. Alb.

DESIGNATIONS	QUANTITES	FOURNISSEURS		
		AMELEC	YESS CEF	REXEL
PLAQUE 3 X 2 MODULE HORIZONTAL BLANC REF : 078806	5	22,12 €	19,88 €	18,53 €
ENROULEUR ELECTRIQUE STANDARD 25M 4 PRISES 2P+T	2	73,56 €	89,87 €	151,31 €
Ballast électronique 2x35W	2	42,96 €	40,76 €	35,43 €
Tube LED blanc 25W	25	575,25 €	631,00 €	458,00 €
Lampes Dulux E27 220 V 14W/840	10	102,00 €	39,96 €	33,11 €
Lampes fluo E27 15W/840	20	56,40 €	79,92 €	66,23 €
Erico 8/12 Diam.20	100	NON DISPO	31,46 €	19,94 €
Tube IRL Tulipe diam.20	30 Mètres	7,48 €	13,09 €	6,80 €
Cable RO2V 3G1,5	100 Mètres	46,24 €	46,99 €	48,61 €
Luxomat RC plus 97001	1	47,46 €	58,11 €	44,39 €
Arche 50 TIE-procédés Hallier	1	290,00 €	232,09 €	NON DISPO
Détecteur RC 130 Plus	1	47,46 €	58,11 €	44,39 €
Boite de sol Logix 212 épais. : 65mm X 252 mm Planet Wathom	1	NON DISPO	64,49 €	41,23 €
PRISES PLEXO 2P+T : 069731	10	6,62 €	64,20 €	50,38 €
COUTS TOTAL H.T.		1 317,55 €	1 469,93 €	1 018,35 €

2 DECISION

Compte tenu de l'analyse des offres ci-dessus il est décidé d'attribuer
ce marché subséquent au fournisseur

YESS CEF (offre complète)

Le Maire

Pierre BECHET

